

**Établissement des frais reportés relatifs au
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)**

No de ligne		Budget 2017	Réel 2017	Frais reportés⁽¹⁾
1	Dépenses d'exploitation	3 118 000	2 968 228	(149 772)
2	Aide financière	<u>17 921 962</u>	<u>15 111 795</u>	<u>(2 810 168)</u>
3	Total PGEÉ	<u>21 039 962</u>	<u>18 080 023</u>	<u>(2 959 939)</u>
4	Total des frais reportés			<u>(2 959 939)</u>

⁽¹⁾ L'écart constaté en fin d'exercice de (2 959 939\$) a été viré à un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui projeté au budget, soit 21 039 962\$ tel qu'indiqué à la pièce Énergir-13, Document 3, annexe 1. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à verser et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2018-2019.

N.B : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.